



François Sénéchal, maire ; Séverine Boutron, en charge des associations ; Alain Nédelec, en charge du port ; Jean-Claude Gaudin, secrétaire ; Michel Le Guen, président ; Jean-François Le Moing, secrétaire adjoint et Pierre Gourmelen ont animé l'assemblée de l'Amicale des pêcheurs plaisanciers de Camaret.

Samedi, salle Saint-Ives, en présence du maire, François Sénéchal, d'Alain Nédelec, adjoint au port, de Séverine Boutron, adjointe en charge des associations et de 32 des 100 adhérents, s'est tenue l'assemblée générale de l'Amicale des pêcheurs plaisanciers (APP) de Camaret. Le président, Michel Le Guen, a évoqué la satisfaction des adhérents concernant, notamment, les journées de formation qui leur sont proposées. Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité. D'ailleurs, les heures de bénévolat effectués au festival du Boudu permettent aux finances d'être saines. Fabrice Vivier fait son entrée au conseil d'administration. Michel Le Guen a interpellé l'adjoint au port sur deux points précis : l'augmentation de 10 % des taxes d'amarrage, « qui ne correspond pas aux services que l'on attendait » et le calcul des longueurs des bateau. « Pour nous, officiellement, la longueur à prendre en compte est celle mentionnée sur l'acte de francisation ». Déficit persistant Alain Nédelec a justifié l'augmentation : « Le budget du port est abondé depuis deux ans par le budget municipal. Cette année, la totalité du budget du port était épuisée au mois de juin. On ne peut pas continuer à demander à l'ensemble des Camarétois de combler le déficit du port ». Jean-François Le Moing, trésorier, précise : « Depuis 2007, les taxes d'amarrage ont augmenté de 35 % ». Concernant l'entretien du port, le maire assure qu'il « se fait régulièrement. Les services techniques possèdent des spécialistes capables de gérer chaque problème soulevé ». Et, concernant les pontons, il confie : « Je ne désespère pas de voir un jour des piliers plus fiables remplacer le système d'amarrage sur chaîne. Actuellement, nous sommes tenus par l'exigence des Bâtiments de France ». En fin de séance, le problème du stationnement au port du Styvel, réservé aux usagers du port, a été abordé. Le maire propose aux usagers verbalisés de venir à la mairie qui validera la contestation. Enfin, Séverine Boutron a relevé l'implication « extrêmement efficace » de l'amicale, lors des fêtes nautiques de juillet.

Des précisions de l'Assemblée nationale

Concernant les taxes d'amarrage et le calcul des longueurs de bateau, on soulignera la précision qui nous a été apportée par courriel, le lendemain de l'assemblée générale : « En 2011, suite à une question de Michel Grall, député du Morbihan, l'Assemblée nationale a répondu : " La redevance d'équipement des ports de plaisance est perçue en fonction de la durée de stationnement dans le port considéré, ainsi que de la longueur et de la largeur du navire. Aucune précision n'est donnée quant au type de longueur à retenir. Le choix du type de longueur relève donc d'une décision du gestionnaire de port " ».